

ANNEXE A

TENUE DE CÉRÉMONIE – ARMÉE


TENUE C1A	COMPOSITION	VÊTEMENTS, ATTRIBUTS ET ACCESSOIRES AUTORISÉS
	<ul style="list-style-type: none"> • Béret. • Insigne de coiffure en tissu ou en métal. • Chemise. • Cravate. • Vareuse et ceinture. • Pantalon. • Ceinture. • Bottes. • Chaussettes. • Médailles • Épinglettes. • Ailes de parachutiste en tissu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaquette patronymique. • Les Adjum, Adj et Sgt peuvent porter l'écharpe (si affiliation avec une unité d'infanterie). • Lorsque les médailles sont portées, le cadet peut choisir de porter l'écharpe par-dessus les médailles ou de ne pas porter l'écharpe. • Cordon. • Ceinture blanche ou noire et guêtres blanches ou noires. • Gants blancs ou noirs.

Figure 6A-C – Tenue de cérémonie de l'Armée